



**Fiche de renseignements en vue de
l'installation d'un dispositif d'assainissement
non collectif**

(à remplir par le demandeur)

MAIRIE DE PENMARC'H

Service SPANC
110 rue Edmond Michelet
29760 PENMARC'H
Tél : 02 98 58 60 19
Fax : 02 98 58 56 77
Mail : eau@penmarch.fr

N° Urbanisme :

- D'une construction neuve
 D'une rénovation / transformation

1- IDENTITE(S) :

<u>PROPRIETAIRE</u> :	<u>DEMANDEUR (si différent) :</u>
NOM, PRENOM :	NOM, PRENOM :
ADRESSE :	ADRESSE :
Téléphone :	Téléphone :
Mail :	Mail :

2- TERRAIN DU PROJET :

<u>Localisation</u> : (Adresse ou lieu dit) :	
<u>Références cadastrales</u> : Section : Parcelle(s) :	
<u>Superficie totale de la parcelle</u> : m ²	<u>Superficie construite</u> : m ²

3 – CONCEPTION ET INSTALLATION DU DISPOSITIF

<i>En application de l'arrêté préfectoral du 12/02/2004 et conformément à l'article ... du règlement du Service Public d'Assainissement non collectif, une étude de définition de la filère est obligatoire pour tout projet d'assainissement non collectif neuf.</i>	
<u>Nom du concepteur</u> (architecte, bureau d'études, ...) :	
<u>Adresse</u> :	
<u>Téléphone</u> :	
<u>Nom de l'installateur du dispositif (si déjà choisi)</u> :	
<u>Adresse</u> :	
<u>Téléphone</u> :	

4-CARACTERISTIQUES DE LOCAUX A DESSERVIR :

◆ Exclusivement à usage d'habitation :		Nombre de logement(s) :
Résidence principale <input type="checkbox"/>		Résidence secondaire <input type="checkbox"/>
Nombre de pièces principales :		
Nombres de chambres :		
Nombre d'usagers :		
◆ Autres usages :		
Type d'activité :		
Présence d'une cuisine :		
Capacité d'accueil maximale :personnes oucouverts		
Eaux usées autres que domestiques :m3/j		
Nature :		

5 CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Surface de la parcelle :m ²	Surface construite :m ²
Alimentation en eau potable : <input type="checkbox"/> Adduction publique	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :
Présence d'eau à proximité du dispositif ? <input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Si oui, préciser (et faire figurer sur le plan de masse) :	
<input type="checkbox"/> puits àmètres	profondeur :mètres
<input type="checkbox"/> forage ou captage àmètres	profondeur :mètres
<input type="checkbox"/> cours d'eau àmètres	
Usage de l'eau : <input type="checkbox"/> Alimentation humaine	<input type="checkbox"/> alimentation animale <input type="checkbox"/> autres :
Présence ou projet d'un forage pour géothermie à proximité du dispositif ? : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui, préciser la distance :mètres (et faire figurer sur le plan de masse)	

Rappel : l'ensemble des eaux usées, eaux vannes (WC) et toutes les eaux ménagères (cuisine, eaux de salle de bain et de machine à laver, ...) doivent être collectées, traitées et évacuées par le dispositif d'assainissement non collectif.

Les eaux pluviales ne doivent jamais être dirigées dans ce dispositif.

a - Prétraitement des eaux usées :

Ouvrage principal : Fosse toutes eaux volume :m3
 Installation d'épuration biologique à cultures fixées volume :m3
 Installation d'épuration biologique à boues activées volume :m3

Ventilation secondaire de l'ouvrage principal : prévue non prévue

Si prévue, nature de l'extracteur sur la ventilation : statique éolien



La ventilation est indispensable pour la pérennité de l'ouvrage !

Equipement annexes : bac dégraisseur delitres
 Préfiltre de protection intégré à la fosse
Sinon volume :litres

Pompe de relèvement : prévue non prévue

b – Traitement des eaux prétraitées (épuration et évacuation)

● EPANDAGE SOUTERRAIN EN SOL NATUREL :

Tranchées d'épandage

Tranchées d'épandage en pente

Lit d'épandage

Longueur totale :mètres

Surface :m²

Nombre de tranchées :

Largeur :mètres

Longueur d'une tranchée :mètres

Longueur :mètres

Profondeur des tranchées :mètres

Profondeur du lit :mètres

● EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET INFILTRATION DANS LE SOL NATUREL

Filtre à sable vertical non drainé

Tertre d'infiltration

Surface :m²

Surface au sommet:m²

Largeur :mètres

Largeur au sommet :mètres

Longueur :mètres

Longueur au sommet :mètres

Profondeur :mètres

Surface à la base :m²

Largeur à la base :mètres

Longueur à la base :mètres

Profondeur à la base : mètres

● EPURATION EN SOL RECONSTITUE ET REJET AU MILIEU SUPERFICIEL OU SOUTERRAIN

Filtre à sable vertical drainé

Filière compacte

Surface :m²

Modèle :

Largeur :mètres

N°

PIECES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- un plan de situation du lieu indiquant le projet (1/25 000)
- un plan cadastral (1/ 5 000) permettant de localiser la parcelle dans le lieu, avec les limites de terrain ainsi que les puits ou captage, dans un rayon de 100m.
- un plan de masse ou schéma d'implantation à l'échelle (1/200 ou 1/500) présentant l'habitation et les ouvrages du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la conduite de ventilation secondaire.
- un exemplaire original de l'étude de définition de la filière

Pièces facultatives ou à fournir à la demande du Service Public d'Assainissement Non Collectif

- une copie de la dérogation préfectorale autorisant la création d'un puits d'infiltration
- une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente
- un exemplaire de la notice technique du pré-traitement, s'il ne s'agit pas d'une fosse septique toutes eaux (plans et coupes)

Le demandeur reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

Le demandeur autorise les agents du Service Public d'Assainissement Non Collectif (ou de ses prestataires) à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle technique de l'assainissement non collectif.

Les contrôles exercés par le Service Public d'Assainissement Non Collectif font l'objet d'une redevance à la charge du demandeur, fixée annuellement par le Conseil Municipal.

NOTA :

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif vérifiera obligatoirement la conformité de l'exécution de l'installation, et ce avant tout recouvrement des ouvrages impérativement. Dans ce but, le Service Public d'Assainissement Non Collectif devra être averti 2 (deux) jours ouvrables à l'avance.

Fait à, le

Tous les renseignements sont certifiés exacts.

Signature du demandeur